Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à 18h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 18 juin 2024.

PRESENTS :
BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :
- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à JEGU Josianne,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sylvain,
- BRIENS Pierrick donne pouvoir à LEVY-ROBERT Christelle,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à VITEL Fabien,
- RICHEUX Laëtitia donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- GUYMARD Jean-Luc.

SECRETAIRE DE SEANCE : CAURET Camille

Délibération n°2024-050
Membres en exercice : 35 – Présents : 29 - Absents : 6 – Pouvoirs : 5

AMENAGEMENT
RENOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE PIERRE LANOE
PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

La salle municipale de Lamballe Armor abrite tout au long de l'année de nombreuses manifestations (bals, conférences, festival, soirées, fest-noz, activités clubs, ...) organisées par les associations locales. Si cet équipement, construit en 1967, est globalement apprécié par les utilisateurs, il présente désormais des défauts liés à l'obsolescence des installations et leur inadéquation avec certaines normes actuelles. En effet, divers diagnostics entrepris depuis 2017 mettent en évidence :

- un système de chauffage obsolète et peu efficace,
- une inadaptation des espaces aux normes d'accessibilité du public et des personnes à mobilité réduite,
- des installations sanitaires insuffisantes, tant quantitativement que qualitativement, au regard de la fréquentation importante des lieux,
- une image urbanistique inadaptée pour un équipement de cœur de ville.

Sur la base de ce constat, le cabinet APRITEC de Nantes a été désigné pour établir un programme de rénovation de cet équipement permettant de répondre aux déficiences recensées tout en améliorant les fonctionnalités actuelles déjà jugées satisfaisantes par les utilisateurs. Un premier programme a été validé en 2019 puis mis à jour en 2024 pour tenir compte de l'évolution des besoins et des réglementations, thermique notamment.

Le nouveau programme proposé prévoit ainsi :

- une restructuration lourde de l'ensemble de la salle Pierre Lanoé (construite en 1967) (charpente, couverture et enveloppe) permettant une requalification urbaine de l'équipement,
- une amélioration de l'efficacité thermique du bâtiment par la réfection complète du système de chauffage, de traitement de l'air et de l'isolation avec un objectif de réduction des consommation énergétiques de 50%,
- un agrandissement de la zone d'accueil et des sanitaires,
- une mise en accessibilité totale par l'abaissement du niveau de la petite salle/cuisine,
- un réaménagement de la cuisine après travaux,
- des équipements scéniques de base (éclairage, sonorisation),
- une redistribution des espaces associatifs au rez-de-jardin de la salle (salles de réunion, rangements, ...) associée à la suppression des locaux associatifs au R+1 de la salle Châtaigner,
- une rénovation complète de l'ambiance intérieure des espaces,
- une piétonisation des abords immédiats de la salle.

L'enveloppe financière affectée à ces travaux de rénovation est estimée à 2 212 875 € HT (valeur janvier 2024).

Considérant la présentation transmise aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE le programme technique détaillé, relatif à la rénovation de la salle municipale Pierre Lanoé,
- FIXE l'enveloppe financière associée à ces travaux à 2 212 875 € HT, valeur janvier 2024,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le 1 JUIL. 2024

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor

MAIRIE LAMBALLE-ARMOR
Côtes d'Armor

Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le 1 JUIL. 2024
De la publication le 1 JUIL. 2024

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale